

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

22

De votants

23

OBJET

**Ouverture de crédits
d'investissements par anticipation
au BP 2023**

Date de la convocation : 18/01/23

Nombre de votes pour : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. CHAPUIS-ROUX Francis, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. VAUCHELLE Patrick, M. DELAME Cédric, Mme LOISEL Marie Christine et Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

M. PETIT Jean-Luc qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.

Secrétaire : M. FIEVEZ Patrick

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-1,
VU la réglementation comptable M57
VU la possibilité de commencer les investissements avant le vote du budget primitif de l'exercice en cours sur autorisation expresse du Conseil Municipal et dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent au titre des dépenses réelles d'investissement,

CONSIDERANT les propositions d'investissement anticipé présentées par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Affiché le

ID : 060-216003715-20230123-24JANV23_02-DE

Budget communal

Opérations	Vote BP 2022	Articles	Crédits à ouvrir
10 / Bâtiments communaux	55 097.00 €	21312	7 000.00 €
10004 / Amélioration réseau éclairage	5 000.00 €	21538	1 250.00 €
10005 / Amélioration de voirie	151 398.00 €	2151	37 000.00 €
27 / Eglise St Martin	75 400.00 €	21318	18 850.00 €
Opérations non individualisées	59 000.00 €	202	10 500.00 €
		2051	1 500.00 €
Opération financières	143 260.00 €	16878	3 300.00 €

PRECISE que ces dépenses d'investissement seront reprises au budget primitif de l'année 2023

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.
Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Affiché le
ID : 060-216003715-20230123-24JANV23_02-DE

Le Maire,

Denis FLOUR